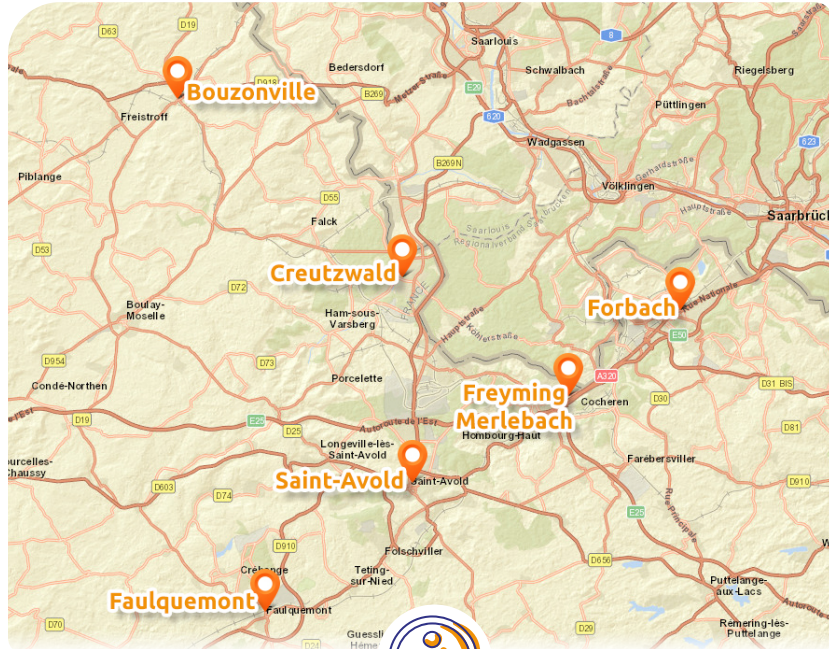


Vous souhaitez des conseils,
vous souhaitez consulter votre médecin du travail,
c'est possible sur simple demande.

Scanner
le QR Code



Votre médecin du travail est à votre écoute :
vous pouvez prendre contact par téléphone
ou le rencontrer sur rendez-vous.



ASTME
Santé au Travail Moselle EST



**45 ans, votre
visite de mi-carrière**



DÉPART

Pour qui ?

Tous les travailleurs quelle que soit la catégorie du Suivi Individuel (Simple / Adapté / Renforcé).

Quand ?

La visite de mi-carrière peut être organisée sur le temps d'une visite périodique programmée à l'âge de 43, 44 ou 45 ans.

Pourquoi ?

- **Etablir un état des lieux** entre poste de travail et état de santé du travailleur.
- **Evaluer** les risques de **désinsertion professionnelle**.
- **Sensibiliser** le travailleur aux **enjeux du vieillissement** au travail et sur la prévention des **risques professionnels**.
- **Informé** sur les dispositifs de **maintien dans l'emploi**.

Par qui ?

Le **Médecin du Travail** ou l'**Infirmier** en **Santé au Travail**.

Comment ?

Demander un rendez-vous à :

- votre **centre médical ASTME** de référence
- ou
- envoyer un mail à notre **cellule de Prévention de Désinsertion Professionnelle** : cellulepdp@astme.fr



A L'ISSUE DE CETTE VISITE

Le médecin du travail peut proposer à l'employeur des **mesures individuelles d'aménagements, d'adaptation** ou **transformation du poste** ou des mesures d'aménagements du **temps de travail**.

Qui peut y assister ?

Le **réfèrent handicap** est informé par l'employeur de l'organisation de cette visite et peut y assister si accord du travailleur. Il ne pourra pas assister à l'entretien médical et à l'examen médical du travailleur mais seulement aux échanges autorisés.



* Quelle que soit la catégorie du suivi individuel

ARRIVÉE